

Délibération n° BUR. – 30 – 28 juillet 2023 – Avis relatif aux propositions de modifications de la liste des actes et prestations (LAP) pris en charge ou remboursés par l'Assurance Maladie – CCAM V73

Par lettre en date du 25 juillet 2023, notifiée par courriel le même jour, la Direction générale de l'UNOCAM a invité l'UNOCAM, en application des articles L. 162-1-7 du code de la sécurité sociale, à faire connaître son avis sur la proposition de modifications de la liste des actes et prestations (LAP) pris en charge ou remboursés par l'Assurance Maladie.

La Direction Générale de l'UNOCAM envisage d'apporter des modifications à la liste des actes et prestations (LAP) pris en charge ou remboursés par l'Assurance Maladie. Ces modifications constituent la version 73 de la Classification commune des actes médicaux (CCAM).

Ces modifications ont pour objet :

- d'inscrire provisoirement un acte de drainage biliaire avec pose endoprothèse transluminale d'apposition biliogastrique ou bilioduodénale, par oesogastro-duodéno-scopie (DM Hot Axios) ;
- d'inscrire deux nouveaux actes d'ACP de qualification pour analyse de génétique somatique d'échantillon tissulaire.

De manière générale, l'UNOCAM est favorable à l'actualisation régulière des nomenclatures afin d'intégrer les progrès médicaux et technologiques sur la base des travaux de la Haute autorité de santé (HAS) et du Haut conseil des nomenclatures (HCN).

L'UNOCAM décide de prendre acte de ces modifications de la liste des actes et prestations (LAP) pris en charge ou remboursés par l'Assurance Maladie.

Délibération adoptée à l'unanimité